

**Programme d'intégration cantonal (PIC)**  
Canton de Neuchâtel

**Appel aux projets dans le domaine**  
**"Encouragement préscolaire"**  
**2016-2017**

### 1. Contexte

Le programme d'intégration cantonal (PIC) est une convention-programme signée entre le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et le canton de Neuchâtel pour les années 2014-2017. Il détermine l'utilisation des subventions fédérales pour l'intégration spécifique versées par la Confédération. Le PIC définit les orientations stratégiques en matière de politique d'intégration et de prévention des discriminations pour les années à venir. Il est composé de trois piliers, huit domaines d'encouragement et de douze objectifs stratégiques définis par la Confédération<sup>1</sup>. Le PIC concerne un nombre important de partenaires et est transversal à l'ensemble de l'administration. L'interlocuteur du SEM pour le PIC du canton de Neuchâtel est le service de la cohésion multiculturelle (COSM).

La présente mise au concours s'inscrit dans le 2<sup>ème</sup> pilier du PIC "Formation et travail" et concerne le domaine "Encouragement préscolaire". Ce domaine s'inscrit dans le prolongement des programmes successifs "Réussir l'intégration dès l'enfance" 2010-2011 puis 2012-2013. Ces programmes visaient à promouvoir l'égalité des chances de tous les enfants habitant le canton de Neuchâtel par des mesures spécifiques. La finalité étant de favoriser l'intégration sociale et scolaire des enfants, de renforcer les compétences d'intégration et d'éducation des parents ainsi que des professionnel-le-s qui les entourent.

L'objectif stratégique défini par la Confédération pour le domaine "Encouragement préscolaire" consiste à donner accès aux familles de migrant-e-s à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation, dans le respect du principe de l'égalité des chances. Le canton de Neuchâtel entend répondre à cet objectif en:

- consolidant la coordination de l'offre cantonale en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité grâce notamment à une collaboration étroite entre le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ);
- soutenant et développant progressivement le suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques;
- renforçant et étendant à l'ensemble du canton les mesures favorisant l'égalité des chances.

Dans le cadre du PIC, le canton de Neuchâtel et la Confédération cofinancent les mesures en faveur du/de la:

- Renforcement des compétences langagières des enfants pour faciliter l'apprentissage du français,
- Prévention de l'illettrisme,
- Encouragement précoce à la lecture,

---

<sup>1</sup> <http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/spezifisch.html>

- Valorisation de la langue et culture d'origine,
- Préparation à l'intégration scolaire des enfants et à la séparation avec les parents,
- Renforcement des compétences éducatives des parents,
- Renforcement des compétences d'intégration des parents,
- Orientation des parents et soutien,
- Suivi à domicile de famille avec enfant(s) en âge préscolaire,
- Renforcement de l'offre de formation destinée aux professionnel-le-s, aux bénévoles et aux personnes en formation afin d'améliorer leurs compétences interculturelles.

## **2. Groupes-cibles prioritaires**

Les mesures soutenues par le canton de Neuchâtel dans le cadre du PIC sont prioritairement destinées aux structures et institutions neuchâteloises, privées ou publiques, qui offrent ou mettent en place un dispositif touchant plus directement:

- les enfants de 0 à 4 qui fréquentent la structure/institution préscolaire;
- leurs parents;
- les professionnel-le-s qui les encadrent.

Une priorité est toujours accordée aux familles allophones dont les parents sont peu scolarisés et pour qui les besoins de socialisation et de soutien sont les plus élevés.

## **3. Conditions pour obtenir les aides financières**

Les projets soutenus doivent répondre aux conditions suivantes:

- La mesure se déroule dans le canton de Neuchâtel.
- La mesure répond aux critères mentionnés aux points 1 et 2 du présent document.
- Le porteur du projet s'engage à assister aux séances de coordination organisées par le COSM et/ou le SPAJ, à élaborer les demandes et les rapports annuels selon les directives convenues et à assister aux colloques annuels.
- Le porteur du projet collabore activement et de manière transparente avec les répondants au sein du COSM et du SPAJ.
- Les délais fixés pour les demandes et les rapports sont respectés.

## **4. Octroi de l'aide financière**

- Dans le cadre du "Programme cantonal d'intégration", le domaine "Encouragement préscolaire" 2016-2017 bénéficie d'une aide financière partagée (SEM, forfaits d'intégration, Etat de Neuchâtel) pour un montant total de CHF 50'000.- qui sera réparti entre les projets retenus.
- Les aides financières allouées sont déterminées en fonction des limites du budget annuel à disposition et dépendent de l'approbation du budget cantonal par le Grand Conseil neuchâtelois.
- L'aide financière octroyée sera versée en 3 tranches:
  - 1<sup>er</sup> tranche (50%) après formalisation du partenariat (voir ci-dessous);
  - 2<sup>ème</sup> tranche (30%) après un entretien en bilatérale réalisé dans le courant de l'année 2016 ou 2017 avec la coordination et formalisé par un procès-verbal;
  - 3<sup>ème</sup> tranche (20%) après présentation du rapport et des comptes finaux (délai: 31 octobre 2017).
- Le montant alloué s'élève au plus à 50% du coût total du projet. Le porteur du projet doit justifier une participation propre équivalente.
- La contribution propre exigée peut être chiffrée en bénévolat. Toutefois, l'aide financière reçue ne peut pas cofinancer le bénévolat, mais doit servir à couvrir des dépenses réelles et effectives.
- L'aide sollicitée doit servir uniquement au projet pour lequel la demande a été déposée. Un éventuel bénéfice dans les comptes entraînera une révision à la baisse de la subvention prévue.

## 5. Modalités pour le dépôt des demandes et le déroulement des projets

La procédure à suivre pour obtenir un soutien financier dans le cadre "PIC – domaine Encouragement préscolaire" est la suivante:

- La demande parvient au COSM **avant le 31 janvier 2016<sup>2</sup> ou le 31 janvier 2017<sup>3</sup>**, sous la forme du formulaire "PIC-NE – Domaine "Intégration préscolaire" – Demande d'aide financière 2016-2017" dûment complété, daté et muni d'une signature manuscrite.
- La décision est communiquée aux porteurs des projets **au plus tard le 15 mars 2016 ou le 15 mars 2017**.
- En cas d'acceptation du projet, le partenariat entre le Canton de Neuchâtel et le porteur du projet sera formalisé (soit par une convention soit par une lettre officielle d'acceptation du projet avec le rappel des conditions et modalités).
- Le projet se déroule sur les années civiles 2016-2017.
- L'entretien intermédiaire a lieu dans le **courant** de l'année **2016 ou 2017<sup>4</sup>** dans les locaux du partenaire.
- Le rapport final parvient au COSM **avant le 31 octobre 2017**, sous la forme du formulaire "PIC-NE – Domaine "Encouragement préscolaire" – Rapport final partenaires 2016-2017" dûment complété, daté et muni d'une signature manuscrite.

## 6. Renseignements

Pour toute question ou renseignement complémentaire, merci de vous adresser à:

Pour les questions en lien le PIC, l'appel à projets, la migration et l'interculturalité:

- Madame Sabrina Rinaldo Adam, chargée de projets  
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)  
Av. Léopold-Robert 90  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél.: 032 889 74 41  
Courriel: [sabrina.rinaldo@ne.ch](mailto:sabrina.rinaldo@ne.ch)

Pour les questions en lien avec le domaine préscolaire dans les structures d'accueil:

- Madame Christine Schurch-Blant, cheffe d'office  
Office de l'accueil extra-familial (OAEF)  
Fbg de l'Hôpital 36  
2000 Neuchâtel  
Tél.: 032 889 85 03  
Courriel: [christine.schurchblant@ne.ch](mailto:christine.schurchblant@ne.ch)

Pour les questions en lien avec l'animation socio-culturelle:

- Monsieur Alex Pedrazzi, délégué à la jeunesse  
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)  
Fbg de l'Hôpital 34  
2000 Neuchâtel  
Tél.: 032 889 85 41  
Courriel: [alex.pedrazzi@ne.ch](mailto:alex.pedrazzi@ne.ch)

---

<sup>2</sup> Pour les projets qui se réalisent en 2016 ou qui sont à cheval entre l'année 2016 et 2017.

<sup>3</sup> Pour les projets qui se réalisent en 2017.

<sup>4</sup> Les précisions seront données dans la lettre d'acceptation.